

LE BILAN DE COMPETENCES **POLE EMPLOI**



Taux de Satisfaction Globale en 2022 94% 128 Bilans de compétences réalisés en 2022 Taux d'abandon inférieur à 2%

Rejoignez-nous sur :







E.M.C.I. est un cabinet de Conseil en Ressources Humaines et un Centre de Formation et de Bilans de Compétences, créé en Midi-Pyrénées en 1999.

Depuis 2013, nous étendons notre activité sur le territoire national, notamment par la création des antennes parisiennes et en OCCITANIE.

Notre équipe est **pluridisciplinaire** et s'appuie sur des **expertises techniques variées** (psychologues, juristes, management RH...) et sur les connaissances de chacun des consultant·es du tissu économique local et régional.

Aujourd'hui, E.M.C.I. intervient dans tous les secteurs d'activité, pour des grands comptes du secteur privé et des collectivités mais également pour des TPE/PME, pour lesquelles nous avons su adapter nos outils et méthodes.

Nos consultant·es accompagnent ces structures dans la gestion des ressources humaines (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, recrutement, évolution de carrières, Risques Psycho Sociaux) et le management stratégique (conduite du changement, parcours management de formation).

Dans le cadre de l'égalité femme-homme, de l'intégration du handicap et du développement durable, nous mettons en place des mesures pour favoriser leur intégration dans notre fonctionnement (consultant·es référent·es; dématérialisation; locaux et outils adaptés aux différents types de handicaps).

Notre engagement pour des services de qualité

Dates clés

- 3 Mars 2020 Centre de bilan de compétences et centre de formation référencés Qualiopi Certificat 2000040.1
- Juin 2017, notre centre de formation est référencé DATADOCK (ID : 0013022) et labellisé Certif'Occitanie pour 2017-2019. Cette certification garantit la qualité de nos prestations dispensées auprès de nos clients.
- En 2015, le Prix Régional Qualité Leadership a été décerné au cabinet EMCI et à sa directrice, en reconnaissancede la qualité du management mis en place.

Nos exigences « Qualité », notre disponibilité et notre engagement auprès des entreprises et des personnes, ainsi que notre proximité sont nos valeurs phares.

Notre offre de services et formations évolue en fonction des besoins de nos clients : la réactivité, le professionnalisme, la capacité d'adaptation dont font preuve nos consultants et formateurs ont permis d'assurer la fidélité et la confiance de nos partenaires et clients.

Notre déontologie

Cet accompagnement se déroule dans un esprit de véritable partenariat avec la personne bénéficiaire. Notre éthique vous garantit écoute, respect et confidentialité.

Nos atouts

- Un référencement en tant que Centre de Bilan de Compétences depuis 1999
- Une implantation régionale garante de la connaissance approfondie des contextes locaux, et un positionnement national qui garantit l'appui d'un réseau large et diversifié
- La certification QUALIOPI depuis le 3 Mars 2020
- Des outils et méthodes de travail validés par une large expérience du Bilan de compétences de la formation et du recrutement et adaptés en permanence en fonction des besoins de nos bénéficiaires

Le cabinet E.M.C.I s'engage à :

- Accompagner la personne sur la durée du bilan et dans le cadre du suivi à 6-12 mois
- > A respecter la confidentialité des démarches et accompagner la personne tout au long de la prestation

La personne bénéficiaire s'engage à :

- > Se présenter à tout rendez-vous ou réunions prévus avec le Cabinet Conseil ainsi qu'avec d'éventuels réseaux partenaires
- > Se consacrer activement aux démarches conseillées et informer le/la consultant·e des résultats des actionsengagées

LES OBJECTIFS DU BILAN

- Le bilan de compétences doit permettre à la personne bénéficiaire de faire l'analyse puis la synthèse, notamment au regard des expériences personnelles et professionnelles, de ses ressources mobilisables dans un projet professionnel (le cas échéant un projet de formation) cohérent, finalisé et adapté.
- Par la confrontation entre son environnement professionnel (contexte de l'entreprise ou examen global du marché de l'emploi) et ses caractéristiques personnelles, l'intéressée doit, dans ces circonstances, être en situation d'organiser ses priorités professionnelles, de mieux utiliser ses atouts dans ses choix de carrière, doncde gérer au mieux ses ressources personnelles.
- A l'issue du bilan, la personne bénéficiaire doit donc avoir clairement identifié ses aptitudes et compétences professionnelles susceptibles d'être investies dans des situations professionnelles déterminées et se trouver enmesure de définir ou de confirmer son projet professionnel.

Références Code du Travail chapitre III Article L6313-4 et dans sa partie réglementaire R 6313-4 (détails en annexe de ce document).

LES APPORTS DU BILAN

- Faire un point de son parcours professionnel et envisager les opportunités pour l'avenir
- Se réconcilier avec sa propre histoire, restaurer la confiance en soi
- Prendre du recul par rapport à sa situation et comprendre l'évolution de son environnement et son positionnement
- Structurer et valoriser son parcours personnel et professionnel, acquérir des méthodes et outils pour identifier ses ressources et contraintes
- Déterminer des pistes professionnelles motivantes et réalisables, être acteur de son parcours professionnel

POINTS FORTS

- Un bilan qui permet de répondre à la question du projet professionnel et de faire le point sur ses atouts et ses points à développer.
- Un accompagnement individualisé avec un.e consultant.e possédant une expertise en accompagnement.
- D'aller plus loin sur la connaissance et la reprise de confiance en soi au travers d'un accompagnement individualisé.

RESULTATS ATTENDUS

- Définir un projet professionnel réaliste et réalisable
- Identifier un plan d'action opérationnel.
- Identifier ses compétences pour agir afin de concrétiser son projet à court, moyen ou long terme.
- Meilleure connaissance de soi et de ses potentiels permettra de mieux se valoriser.

LES PUBLICS CONCERNES

Tout public, quel que soit le parcours, les expériences professionnelles et la situation.

Toute personne qui se questionne sur son projet professionnel :

- Evolution professionnelle.
- Reconversion.
- Mobilité Interne.
- Mobilité externe.
- Préparer un retour à l'emploi, suite à une interruption de parcours.

LES PREREQUIS : Aucun pré-requis particulier n'est nécessaire pour cette formation.

DELAIS D'ACCES

- Entrée et sorties permanentes.
- Des délais propres au mode de financement peuvent être requis pour la mise en place du dépôt du dossier.

TARIFS

Tarif: Financement AIF ou CSP

1500 €uros Net

LES DIFFERENTES PHASES

Le bilan est réalisé de manière personnalisée en fonction des attentes et des besoins de la personne.Le

bilan de compétences se déroule sur une période moyenne de 3 mois et se présente en 3 phases :

> La phase préliminaire permet de :

- Confirmer l'engagement dans la démarche de bilan et de signer la convention
- Définir et analyser les besoins et attentes
- Informer des conditions de déroulement
- Elaborer un programme de travail et un calendrier adapté

Elle s'effectue sous forme d'un entretien individuel permettant de mieux appréhender le contexte professionnel propre à la situation de la personne.

> La phase d'investigation permet de :

- Analyser les compétences professionnelles et extra-professionnelles, les motivations, les intérêts et les valeurs
- Identifier les principaux traits de personnalité
- Evaluer éventuellement les aptitudes en lien avec les projets professionnels envisagés
- Repérer les compétences transférables à d'autres domaines d'activité
- Identifier les éventuels besoins de formation et/ou V.A.E. en repérant les organismes de formation
- Initier les prises de contact auprès des professionnel·les des secteurs et des métiers envisagés

Elle s'effectue sous la forme d'entretiens individuels alternant avec des phases de tests, de réflexion et de prises de contacts à l'extérieur du centre de bilan de compétences.

La phase de conclusion permet de :

- Récapituler les résultats détaillés du bilan
- Co-rédiger la synthèse du bilan de compétences et de vérifier l'appropriation des éléments du bilan par la personne bénéficiaire
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du projet professionnel
- Prévoir les principales étapes de la mise en œuvre du projet

Lors du dernier entretien, la synthèse et une attestation de réalisation du bilan seront remises à la personne bénéficiaire.

Les résultats du bilan sont confidentiels et à l'usage exclusif de la personne bénéficiaire

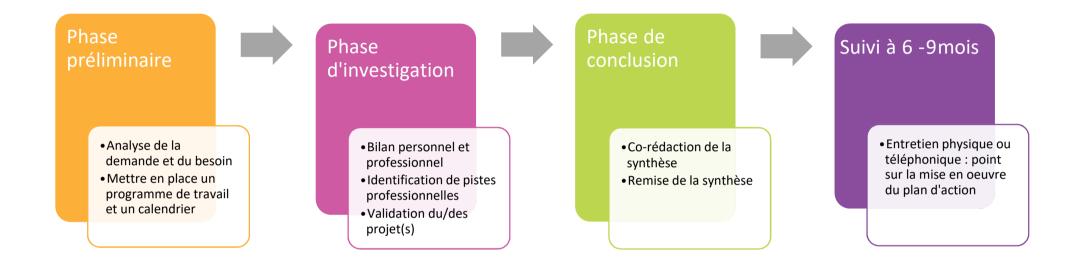
> Le suivi à 6 à 9 mois permet de :

- Faire le point sur la mise en œuvre du projet de la personne bénéficiaire 6 mois après la fin du bilan.
- Eventuellement, apporter quelques informations complémentaires sur les démarches restantes àeffectuer.

MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation du bilan de compétences

Un questionnaire de satisfaction est transmis à la personne bénéficiaire à la fin du bilan. Une attestation de formation est remise.



LE CONTENU ET LA CHRONOLOGIE

L'accompagnement est réalisé sur une période moyenne de 3 mois à raison d'un rendez-vous hebdomadaire en moyenne. La durée des rendez-vous est de 1h30 à 2h00.

L'accompagnement sera personnalisé lors de la phase préliminaire et un planning prévisionnel sera remis au bénéficiaire.

Objectifs	Contenu	Durée
	Phase préliminaire	
Analyser le besoin Adapter le déroulé du bilan de compétences Identifier les rendez- vous	 Entretien individuel Analyser la demande et les besoins Adapter la méthodologie du bilan de compétences planning et déroulé aux besoins identifiés Récit du parcours de vie orientation et vie professionnelle 	1h30/2h
Phase D'investigation		
Identifier ses qualités personnelles	Travail personnel à partir des supports EMCI Passation des questionnaires de personnalité et d'intérêts professionnels Auto-évaluation des traits de personnalité	1h30/2h
Identifier ses qualités personnelles, ses valeurs et motivations	Restituer les questionnaires et trouver des clés de compréhension sur sa communication interpersonnelle Identifier ses valeurs et motivations Identifier ses qualités personnelles	Plusieurs Rendez-vous individuels 1h30/2h
Identifier ses compétences professionnelles et extra- professionnelles	Travail personnel guidé sur les supports EMCI Identifier ses missions et compétences clés ses acquis professionnels et extra-professionnel Repérer les réalisations principales de son parcours	1h30/2h
Synthétiser son bilan personnel et professionnel	Identifier ses compétences valeur ajoutée, forces, fil rouge afin de les valoriser dans le nouveau projet	1h30/2h
Explorer le nouveau projet	Travail personnel guidé • Passation d'un bilan des compétences transférables avec l'Outil Transference (Fondation JAE Jeunesse Avenir	1h30/2h

	Entreprise).	
	Recherche d'informations sur les métiers, secteurs	
	d'activités, débouchés professionnels à l'aide de	
	fiches métiers ROME etc.	
Cibler les pistes	Entretiens individuels	Plusieurs
professionnelles et		Rendez-vous
valider ses projets sur	Identifier les pistes professionnelles	individuels
le terrain	Préparer les enquêtes terrain	1h30/2h
Enquêtes métier	Travail personnel hors centre	2/4h
	Réaliser les enquêtes métier auprès des professionnels des métiers	
	visés.	
	Phase de Conclusion	
	Phase de Conclusion	
Valider le Projet	Phase de Conclusion Entretien individuel	
professionnel et le plan	Entretien individuel	Plusiours
-	Entretien individuel • Le retour des enquêtes métier et les choix réalisés	Plusieurs Rendez-vous
professionnel et le plan	Entretien individuel • Le retour des enquêtes métier et les choix réalisés	Plusieurs Rendez-vous individuels
professionnel et le plan	 Entretien individuel Le retour des enquêtes métier et les choix réalisés Identifier le projet professionnel prioritaire et le 	Rendez-vous
professionnel et le plan	 Entretien individuel Le retour des enquêtes métier et les choix réalisés Identifier le projet professionnel prioritaire et le secondaire Elaborer le plan d'action SMART Spécifique/Mesurable/Atteignable/Réalisable/Temporel 	Rendez-vous individuels
professionnel et le plan	 Entretien individuel Le retour des enquêtes métier et les choix réalisés Identifier le projet professionnel prioritaire et le secondaire Elaborer le plan d'action SMART 	Rendez-vous individuels
professionnel et le plan	 Entretien individuel Le retour des enquêtes métier et les choix réalisés Identifier le projet professionnel prioritaire et le secondaire Elaborer le plan d'action SMART Spécifique/Mesurable/Atteignable/Réalisable/Temporel 	Rendez-vous individuels
professionnel et le plan d'action	 Entretien individuel Le retour des enquêtes métier et les choix réalisés Identifier le projet professionnel prioritaire et le secondaire Elaborer le plan d'action SMART Spécifique/Mesurable/Atteignable/Réalisable/Temporel Travailler les outils nécessaires à la présentation du projet 	Rendez-vous individuels
professionnel et le plan d'action Réaliser la synthèse	 Entretien individuel Le retour des enquêtes métier et les choix réalisés Identifier le projet professionnel prioritaire et le secondaire Elaborer le plan d'action SMART Spécifique/Mesurable/Atteignable/Réalisable/Temporel Travailler les outils nécessaires à la présentation du projet Co-rédaction du document de synthèse 	Rendez-vous individuels
professionnel et le plan d'action Réaliser la synthèse	 Entretien individuel Le retour des enquêtes métier et les choix réalisés Identifier le projet professionnel prioritaire et le secondaire Elaborer le plan d'action SMART Spécifique/Mesurable/Atteignable/Réalisable/Temporel Travailler les outils nécessaires à la présentation du projet Co-rédaction du document de synthèse Entretien individuel 	Rendez-vous individuels 1h30

Effort de travail personnel : Variable selon les personnes en moyenne 2 à 3h par semaine hors rendez-vous individuels

1h00

Point sur la mise en œuvre du plan d'action

Suivi à 6 à 9 mois

MOYENS, RESSOURCES, OUTILS

Moyens Pédagogiques

- Entretiens semi-directifs individuels Entretiens en présentiel et/ou distanciel
- Travail personnel de réflexion et de rédaction sur les documents supports fournis par EMCI
- Méthodologie d'Enquêtes terrain auprès de professionnel·les, pertinent·es par rapport au projet
- Analyse du marché de l'emploi cible
- Documentation actualisée sur les métiers et les secteurs d'activités ciblés

Ressources Matérielles et les Outils

- Document support pour la réalisation du bilan de compétences
- Questionnaires de personnalité, d'intérêts professionnels, Tests psychotechniques, Portefeuille de compétences
- Outil Transférence base de données de métiers sur plateforme Parcoureo, liste de sites Internet ciblés
- Trame de CV et de Lettre de motivation

Movens Humains

• Un·e Consultant·e référent e qui vous accompagne tout au long du bilan de manière individualisée.

Les Antennes EMCI en Occitanie

Toulouse (Siège) 116 route d'Espagne, bâtiment Hélios 3 - 31100 Toulouse

Blagnac 1 Rue Roger Carpentier - 31700 Blagnac

Albi 42 Bld Carnot - 81000 Albi

Montauban 35 Avenue du Danemark - 82000 Montauban

Cahors 28 Rue Clément Marot – 46000 Cahors

Figeac 12 Bis Rue Roquefort - 46100 Figeac

Muret 83 rue de Louge - 31600 Muret

En France

Paris 20^{ème} 64/65 Boulevard Ménilmontant - 75020 Paris

Locaux/Accessibilité

POUR TOUS NOS BUREAUX:

Accessibilité aux personnes handicapées quelle que soit la nature du handicap

Conformément aux dispositions de l'annexe 8 de la circulaire interministérielle N° DGUHC 2007-53 du 30 Novembre 2007 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation, des mesures d'effet équivalent ont été prises.

- Modalités de circulations intérieures horizontales : pas de dénivellation, ni d'obstacle, espace de manœuvre suffisant,
- Modalités de circulations intérieures verticales : locaux situés en rez-de-chaussée ou ascenseurs adaptés
- Aménagement des portes et sas : portes accessibles et facilement manœuvrables (pas de sas)
- Aménagement des sanitaires : sanitaires et lavabos conformes et accessibles

Contacts des référents EMCI

Pôle administratif Bilan de compétences : Nathalie Nogueira

nathalie.nogueira@emciconseil.fr

Référente pédagogique Bilan de compétences : Cécile Hatem

cecile.hatem@emciconseil.com

Référente Handicap: Nathalie Nogueira

nathalie.nogueira@emciconseil.fr

Référente Qualité : Anne-Claire Vernay anne-claire.vernay@emciconseil.fr

Référente égalité professionnelle : Cécile HATEM

cécile.hatem@emciconseil.com

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous joindre au 05 62 47 19 09

Annexe Code du Travail chapitre III Article L6313-4 et dans sa partie réglementaire R 6313-4

Annexe

Article L6313-4

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2019

Modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 4

Les bilans de compétences mentionnés au 2° de l'article <u>L.6313-1</u> ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Ce bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur. Le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

Les informations demandées au bénéficiaire du bilan doivent présenter un lien direct et nécessaire avec son objet. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi. Il est destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Ce document de synthèse peut être communiqué, à sa demande, à l'opérateur du conseil en évolution professionnelle mentionné à l'article <u>L. 6111-6</u>. Les résultats détaillés et le document de synthèse ne peuvent être communiqués à toute autre personne ou institution qu'avec l'accord du bénéficiaire.

Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans sont soumises aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre.

La durée du bilan de compétences ne peut excéder vingt-quatre heures par bilan.

Article R.6313-5 : Les employeurs ne peuvent réaliser eux-mêmes des bilans de compétences pour leurs salariés.

Article R.6313-6 : L'organisme prestataire de bilans de compétences qui exerce par ailleurs d'autres activités dispose en son sein d'une organisation identifiée, spécifiquement destinée à la réalisation de bilans de compétences.

Article R.6313-7 : L'organisme prestataire de bilans de compétences procède à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences, dès le terme de l'action. Toutefois, les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas pendant un an :

-au document de synthèse dans le cas mentionné au troisième alinéa de l'article L. 6313-4 ;

-aux documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation.

Article R.6313-8 : Lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences mentionné au 1° de l'article L. 6312-1 ou dans le cadre d'un congé de reclassement dans les conditions prévues à l'article L. 1233-71, il fait l'objet d'une convention écrite conclue entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences.

La convention comporte les mentions suivantes :

1° L'intitulé, l'objectif et le contenu de l'action, les moyens prévus, la durée et la période de réalisation, les modalités de déroulement et de suivi du bilan ainsi que les modalités de remise des résultats détaillés et du document de synthèse ;

2° Le prix et les modalités de règlement. Le salarié dispose d'un délai de dix jours à compter de la transmission par son employeur du projet de convention pour faire connaître son acceptation en apposant sa signature. L'absence de réponse du salarié au terme de ce délai vaut refus de conclure la convention.